

## Financer ma formation

Combien coûte la formation ? Qui prend en charge son financement ? Quelle peut-être ma rémunération ? Quelles sont les aides possibles ? Autant de questions légitimes si vous souhaitez vous engager dans un parcours de formation en alternance.

**L'alternant ne paye pas la formation car le coût est pris en charge par l'entreprise.**  
Celle-ci peut, selon les cas, bénéficier d'avantages particuliers.

## Quelle sera ma rémunération ?

La rémunération varie en fonction du type de contrat.

Dans le cadre du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, la rémunération diffère selon le niveau de votre formation au début du contrat et de votre âge, mais aussi de la convention collective de l'entreprise.

**Consulter la grille des rémunérations**

- [Contrat de professionnalisation](#)
- [Contrat d'apprentissage](#)

## Puis-je bénéficier d'une allocation logement ?

Vous pouvez bénéficier de l'allocation logement si vous n'habitez plus chez vos parents et payez un loyer (vous ou votre conjoint-e).

Plus d'infos sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) les aides Loca-Pass proposent de faire l'avance du dépôt de garantie demandé par le bailleur contre un remboursement échelonné. D'autres aides sont proposées ; faire le point sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

<https://ipst.cnam.fr/alternance/financer-ma-formation/financer-ma-formation--1361260.kjsp?RH=1664192892957>